

**DIRECTION GENERALE VILLE RESILIENTE
DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
SERVICE PROMOTION DE LA SANTE**

Catégorie : C

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Fonction : Médiatrice paire - médiateur pair en santé

CDD : 3 Mois

Quotité du poste : 80%

IFSE niveau : 1 (220 € brut/mois)

Référence : MLC/VG

Date limite d'envoi des candidatures : Le 1/11/2021 inclus

Contexte : Le plan municipal de santé (2016-2020) a fixé pour objectif de rendre effectif l'accès aux droits, aux soins, à la prévention.

Au sein du Service Promotion de la Santé de la Ville de Grenoble, la réduction des inégalités de santé est un enjeu transversal, 2 coordinatrices territoriales de santé, et 4 Médiateur-trice-s Pair-e-s en Santé, dont 3 sur les territoires « politique de la ville », une responsable du pôle santé précarité y oeuvrent plus spécifiquement.

Le service recherche donc un-e Médiateur-trice Pair-e en santé pour intervenir sur le secteur 1

Le/la médiateur/trice Pair-e en santé, dans une optique de justice sociale, sera principalement chargé/e d'améliorer l'accès aux droits en santé, aux soins et à la prévention par des actions collectives et individuelles en direction des publics les plus éloignés de l'accès à la santé.

Le projet vise la médiation en santé, rôle d'intermédiaire avec les professionnels et les organismes concernés si nécessaire. Les médiateurs pairs sont des personnes recrutées en fonction de leur savoir expérientiel, leur capacité à faire valoir leur expérience personnelle. Ils agissent dans l'accompagnement dans une logique de parité avec les publics en créant une alliance ou un effet miroir. Ils connaissent bien les publics en difficulté et le territoire d'intervention. Ils acquièrent également des savoir en terme d'accès aux droits à la santé et aux soins qui permettent d'aiguiller efficacement les personnes.

Positionnement du poste : sous la responsabilité de la responsable du pôle santé précarité

Travail au sein d'une équipe à géométrie variable :

Equipe du pôle santé précarité au sein du service Promotion de la santé : coordinatrices territoriales de santé, les autres médiateur-trice-s Pair-e-s.en Santé

Equipe de territoire : les partenaires de quartier et de la Maison des habitants.

Missions

1. Aller à la rencontre des habitants dans les différents lieux qu'ils fréquentent, y compris à leur domicile, afin de :

- » Toucher ceux qui méconnaissent ou ignorent leurs droits en santé, les Informer et les aider à les faire valoir
- » Etablir une relation de confiance qui permette de faciliter l'émergence des besoins des personnes en matière de santé

2. Mettre en œuvre, organiser des permanences d'accès aux droits et aux soins : information, orientation des habitants souvent repéré dans les premières rencontres et **accompagner** si nécessaire les personnes sur les lieux qui dispensent droits et soins.

3. Mettre en place des actions collectives et des temps d'animation autour de la santé.

4. Faire remonter auprès de l'équipe et des partenaires les besoins de la population et les difficultés rencontrées en matière d'accès aux droits et aux soins pour les personnes.

- » Travailler en complémentarité et en lien avec les acteurs locaux,
- » Participer aux réunions de travail du territoire ayant un lien direct avec la thématique du poste.

5. Réaliser des bilans et contribuer à l'évaluation des actions (permanences, des actions engagées pour aller à la rencontre du public, actions collectives et accompagnement santé)

Profil

1. Compétences

- » Relationnelle, écoute, capacité à entrer en dialogue avec une grande diversité de personnes.
- » Forte sensibilité aux questions de santé et notamment auprès du public en difficulté. Une expérience ou un engagement associatif seront appréciés.
- » Capacités d'explication et de vulgarisation, facilité à rendre compréhensibles des notions ou systèmes complexes.
- » Capacité à apprendre rapidement : connaître le tissu d'acteurs, appréhender les enjeux de santé publique, la diversité du partenariat, des administrations et l'hétérogénéité des publics.

2. Savoir expérientiel dans le champ de la santé pour soi ou ses proches

- » Capacité à faire valoir leur expérience personnelle
- » Autonomie et débrouillardise

La confidentialité et le secret professionnel sont des impératifs qui, s'ils ne sont pas respectés, sont sanctionnés dans le cadre des dispositions prévues par la loi et le droit du travail.

Les obligations et droits de la fonction publique s'appliquent : devoir d'obéissance, respect de la neutralité et service public.

3. Conditions requises pour postuler

- » Maîtrise de la langue Française et de l'écrit.
- » Etre à l'aise avec les outils de bureautique, d'informatique et internet.
- » Etre à l'aise dans les relations humaines et dans le travail d'équipe.

Conditions de travail

- » Temps de travail hebdomadaire : 28h
 - » Lieu et adresse du poste de travail : Quartiers, Villeneuve- Village Olympique
 - » Moyens matériels à disposition : un bureau équipé de matériel informatique. poste téléphonique, téléphone portable
 - » Spécificités : contraintes ponctuelles en lien avec le travail en soirées et en week end,
 - » Une permanence hebdomadaire au sein de la Maison Des Habitants Baladins (Mardi matin)
- Une seconde permanence hebdomadaire au sein de la Maison des Habitants du Patio (jeudi matin)
- » Temps de suivi et d'échange de pratique collectif des Médiateur-trice-e Pair-e-s, bi mensuel, à la Direction Santé Publique et Environnementale
 - » Supervision individuelle

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Delphine Dubois Fabing,
Responsable de pôle 04 76 03 43 32**